

Trail de l'Estabel CABRIÈRES

REGLEMENT TRAIL DE L'ESTABEL 6^e EDITION le 07.06.2026

Organisation : Estabel en fête, 20 Route de Fontes, 34800 CABRIERES

Assurance responsabilité civile : Groupama

Parcours : Les Crêtes de Vissou + Les Drailles des Crozes (départ 9H)

Boucle de 28kms et d'un dénivelé de 1255m positif au départ de la Cave de l'Estabel à Cabrières, passant par le Vissou, le Vissounel, Cabrières, les Crozes, Tiberet, le Sourillié d'Isarne et retour à Cabrières.

Circuit ouvert à partir de la catégorie espoir (né en 2006 ou avant)

Parcours : Les Drailles des Crozes (départ 9h30)

Boucle de 18kms et d'un dénivelé de 700m positif au départ de la Cave de l'Estabel à Cabrières, passant par les Crozes, Tiberet, Sourillé d'Isarne et revenant au point de départ.

Circuit ouvert à partir de la catégorie junior (né en 2008 ou avant)

Parcours : La Médiévale (départ 10h)

Boucle de 8kms et d'un dénivelé de 275m positif au départ de la Cave de l'Estabel à Cabrières, passant par le Château de Cabrières, la vallée des Pitrous et revenant au point de départ.

Circuit ouvert à partir de la catégorie cadet avec autorisation parentale (né en 2010 ou avant)

Parcours : Trail des Pitchounes (départ 10h10)

Boucle de 1km

Parcours : Randonnées Pédestres (départ 9h15)

Boucle de 7kms sur un sentier et boucle de 12kms Les Crêtes de Vissou

Tarifs

- 30.00 € le 28 kms (Majoration de 2 € pour inscription le jour même)
- 20.00 € le 18 kms (Majoration de 2 € pour inscription le jour même)
- 10.00 € le 8 kms (Majoration de 2 € pour inscription le jour même)
- 10.00 € la rando (Majoration de 2 € pour inscription le jour même)
- Gratuit pour le Trail des Pitchounes

Le tarif inclut les ravitaillements en course et un cadeau au retour du dossard.

A l'arrivée, les coureurs pourront se ravitailler. Petite Restauration et Buvette sur place. Un sandwich, un paquet de chips et une boisson au choix seront en vente au prix de 8€ (Réservation sur ATS Sport souhaitée).

Pour s'inscrire

Tout engagement est soumis à la présentation d'un des documents suivants :

Personnes majeures

Pour les personnes majeures, leur participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la course. **Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;**
- D'un titre de participation Pass Prévention Santé (ou « PPS »), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code (en fonction du choix de l'organisateur) valide et délivré par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par elle. Pour être valable, le PPS doit avoir été délivré au maximum un (1) an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Personnes mineures

La participation des mineurs à la compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'Organisateur :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- Soit au choix de l'organisateur :
 - D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par le code du sport. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de l'organisateur que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois. Voir questionnaire et modèle d'attestation en annexe.
 - D'une attestation délivrée par la FFA depuis sa plateforme en ligne (<https://pps.athle.fr/>), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code en fonction du choix de l'organisateur. Cette attestation est à réaliser le jour de l'inscription et sera valable jusqu'à la date de la manifestation ou de la compétition.

Cette attestation permet le contrôle automatisé du questionnaire ou, le cas échéant, de la validité du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Les licences étrangères ne sont pas admises.

Le défaut de présentation des documents requis ne permettra pas la participation à la course et ne donnera pas lieu au remboursement de l'engagement.

Pour tous : De s'acquitter du montant de la participation demandée pour chaque course

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site ATS-sport.com. Les inscriptions par internet seront closes le 06 juin 2026 minuit.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'organisateur se réserve la possibilité de clore les inscriptions avant cette date, dans ce cas un préavis sera indiqué sur le site et sur la page Facebook de la Cave de l'Estabel.

Les inscriptions seront possibles le jour de la course dans la limite des dossards disponibles avec une majoration de 2 € des tarifs de course (voir tarifs)

Participation des athlètes en situation de handicap :

Le Trail est ouvert aux personnes en cas de handicap sous réserve d'une reconnaissance faite en amont car les caractéristiques techniques des parcours peuvent ne pas permettre la participation des personnes en situation de handicap.

Dossards :

Possibilité de retirer les dossards la veille à la Cave de l'Estabel à Cabrières.

Le dossard devra être porté sur le devant et être entièrement lisible durant toute la course.

- Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.
- Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Catégories :

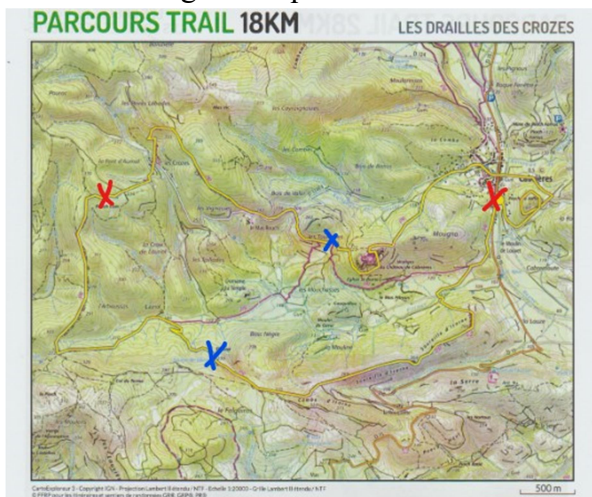
- Poussins (F/M)
- Benjamins (F/M)
- Minimes (F/M)
- Cadets (F/M)
- Juniors (F/M)
- Espoirs (F/M)
- Seniors (F/M)
- Masters de 1 à 10 (F/M)

Matériel obligatoire :

- Le 28Kms : Réserve d'eau d'au moins 1L obligatoire, téléphone portable avec le numéro du PC course obligatoire, barres énergétiques et gels conseillés
- Le 18 et 8Kms : Réserve d'eau d'au moins 500 ml obligatoire, téléphone portable avec le numéro du PC course obligatoire, barres énergétiques et gels conseillés
- Balade médiévale : 500 ml d'eau obligatoire, portable avec le numéro de l'organisateur.

Ravitaillements :

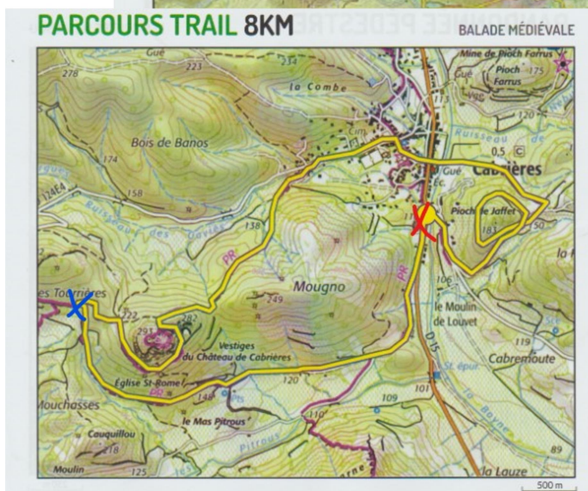
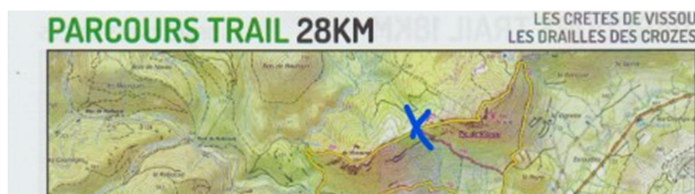
Les croix rouges indiquent les ravitaillements solides et les croix bleues, les ravitaillements liquides.



- Le 28 Kms : 6 ravitaillements (5 sur le parcours et 1 à l'arrivée)

- Le 18 Kms : 4 ravitaillements (3 sur le parcours et 1 à l'arrivée)

- Le 8 Kms : 2 ravitaillement (1 sur le parcours et 1 à l'arrivée)



Chronométrage :

Assuré par puces électroniques positionnées à l'arrière de votre dossard.

Pour le Trail des pitchounes, absence de puces à l'arrière des dossards

Zone protégée et déchets de course :

Le Trail de l'Estabel se déroule en Zone Natura 2000.

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement en suivant le parcours indiqué et à ne jeter aucun déchet dans la nature. Tout coureur surpris en train de jeter un déchet se verra immédiatement exclu de la course.

Récompenses :

- les 3 premiers au scratch (hommes et femmes) de chaque parcours

La remise des récompenses aura lieu à la fin de la course.

Seront récompensées seules les personnes présentes au moment de la cérémonie.

Sécurité et droit d'images :

Les coureurs et leur ayant droit acceptent de ne pas engager de poursuites envers l'organisateur en cas d'accident.

En cas d'abandon, tout coureur a l'obligation de le signaler à l'organisateur avant de quitter le site de la course afin d'éviter des recherches inutiles.

Assurance

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Assurance individuelle accident coureurs

L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Autres clauses :

L'organisation se réserve le droit de changer les parcours en cas d'intempéries ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursés déduits des frais d'organisation).

En cas d'absence du coureur, celui-ci ne sera pas remboursé.

L'organisateur met en place un plan d'organisation des secours comprenant : médecin, secouristes et signaleurs.

Chaque coureur doit assistance à toute personne en difficulté et avertir l'organisation.

Les services de secours et médicaux de l'épreuve peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Temps limite et barrières horaires :

L'heure limite d'arrivée est fixée à 13h00 pour toutes les courses. Les coureurs des 18 et 28 kms n'ayant pas atteint le dernier point de ravitaillement solide (après les Crozes) avant 12h00 seront mis hors course.

Tout participant excédant l'heure limite indiquée ou mis hors course par l'Organisation (par le fermeur de course par exemple) sera considéré comme hors délai et il ne sera pas classé.

L'Organisateur assurera le rapatriement du coureur hors délai s'il le souhaite jusqu'à la ligne d'arrivée. S'il décline ce rapatriement, il devra alors circuler sous sa propre responsabilité et en se conformant aux règles de circulation du Code de la route.

La sécurité routière est assurée par les signaleurs.

Chaque coureur accepte que l'organisateur diffuse les résultats et les photos sur les réseaux sociaux.

Contrôle anti-dopage : Chaque participant devra se soumettre au contrôle s'il lui en est fait la demande. Des locaux appropriés seront mis à disposition de la personne en charge du contrôle anti-dopage (Code du Sport Art. R.232-48)

Tout coureur s'engageant sur notre course doit avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.